

20 AOUT 2008

"Sous les lignes, prudence, restons à distance"

ERDF et RTE s'associent pour une campagne de sensibilisation au risque lié aux lignes électriques

ERDF (Electricité Réseau Distribution France) et RTE (gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité), deux filiales d'EDF, renouvellent leurs conseils de prudence à proximité des lignes électriques en s'associant pour une campagne de sensibilisation et de prévention "Sous les lignes, prudence, restons à distance". Cette campagne s'adresse naturellement à tous, avec des messages spécifiques destinés à certains publics dont le comportement aux abords de ces ouvrages peut présenter un danger : les pêcheurs, les agriculteurs, les professionnels du secteur du bâtiment et des travaux publics, et tous les adeptes des sports aériens et nautiques.

Quel que soit le type de ligne électrique aérienne, la trop grande proximité d'une personne ou d'un engin, ou encore un objet pointé dans sa direction peuvent en effet provoquer un arc électrique appelé amorçage, et présenter alors un risque d'électrocution.

Aux pêcheurs dont les cannes à pêche sont longues et souvent conductrices de l'électricité, ERDF et RTE rappellent qu'il faut toujours vérifier qu'aucune ligne électrique ne se trouve aux abords du lieu de pêche, et tenir la canne à pêche horizontale s'ils doivent passer sous une ligne électrique.

Aux agriculteurs, ERDF et RTE donnent des conseils précis dans les cas de circulation d'engins de grande hauteur, de manutention d'objets encombrants, de déchargement/stockage, d'élagage/abattage, d'arrosage, de traitement aérien des cultures, ou d'aménagement de drains (en raison de la présence d'éventuelles lignes enterrées). Chaque année RTE adresse un mailing de sensibilisation à chaque Chambre Départementale de l'Agriculture de la région Ouest.

Aux professionnels du bâtiment et des travaux publics, exposés en partie à des risques du même ordre que les agriculteurs, ERDF et RTE donnent également des conseils spécifiques pour la circulation ou l'évolution d'engins de grande hauteur, la manutention d'objets ou d'outils encombrants, la réalisation de tranchées (en raison de la présence d'éventuelles lignes enterrées). Cette année, RTE a adressé un mailing de sensibilisation aux entreprises régionales utilisant des engins de grande hauteur (grue, camion-benne, toupie...), accompagné d'autocollant spécifique.

Aux nombreux adeptes de sports et de loisirs en plein air (aviation de tourisme, activités nautiques à voile, vols en ULM, deltaplane, montgolfière ou parapente, jeux de cerfs-volants) ERDF et RTE rappellent des précautions simples pour pratiquer leur loisir en toute sérénité.

Enfin, il ne faut jamais oublier qu'il **existe toujours un risque électrique** dans de nombreuses situations de la vie courante. Au voisinage d'une ligne électrique, il faut adopter un comportement de prudence et prendre des précautions simples comme celles rappelées dans les dépliants, affiches et annonces de la campagne.

RDV sur <http://sousleslignes-prudence.com/>

Contact ERDF:

Jean-Luc BOUTIN - Interlocuteur Privilégié
Tél. : 05 46 68 39 18 / 06 03 58 34 08
www.erdf.fr

Contact RTE :

Jacques DELIN - Chargé de Communication
Tél. : 02 40 67 32 82 / 06 07 26 54 90
www.rte-france.com